



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE**

**N° Spécial**

**20 Août 2019**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDCS du 20 août 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b>	<b>Page</b>
DDCS 2019-142	07.08.2019	Arrêté portant agrément à madame Charlene BETTON pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine	4
DDCS 2019-143	07.08.2019	Arrêté portant agrément à madame Brigitte CARVALHO pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine	5
DDCS 2019-144	07.08.2019	Arrêté portant agrément à monsieur Sébastien CENZATO pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine	7
DDCS 2019-145	07.08.2019	Arrêté portant agrément à madame Marie-Pierre DAVONNEAU GERREBOO pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine	9
DDCS 2019-146	07.08.2019	Arrêté portant agrément à madame Virginie de CREMOUX pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine	11
DDCS 2019-147	07.08.2019	Arrêté portant agrément à madame Solange du CAUZE de NAZELLE pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine	12

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b>	<b>Page</b>
DDCS 2019-148	07.08.2019	Arrêté portant agrément à monsieur Juan Carlos ESTEBAN pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine	14
DDCS 2019-149	07.08.2019	Arrêté portant agrément à monsieur Domingos MARTINS PEREIRA pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine	16
DDCS 2019-150	07.08.2019	Arrêté portant agrément à madame Caroline NUGER pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine	18

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

**Arrêté DDCS n° 2019-142 du 7 août 2019 portant agrément à madame Charlène BETTON pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.471-2-1, L.472-1, L.472-1-1, R.471-2-1 et R.472-1 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 ;

Vu le dossier de candidature présenté par madame Charlène BETTON, reçu le 14 février 2019 et déclaré complet le 22 février 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n°2019-027 du 29 avril 2019 fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature est recevable ;

Vu l'avis de la commission départementale d'agrément du 25 juin 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n° 2019-090 du 12 juillet 2019 fixant la liste des candidats sélectionnés ;

Vu l'avis favorable en date du 10 juillet 2019 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de NANTERRE ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à madame Charlène BETTON 65 rue de la Croix 92000 NANTERRE pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle et/ou de la mesure d'accompagnement judiciaire dans les ressorts des tribunaux d'instance de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Hauts-de-Seine.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 7 août 2019

La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS n° 2019-143 du 7 août 2019 portant agrément à madame Brigitte CARVALHO pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.471-2-1, L.472-1, L.472-1-1, R.471-2-1 et R.472-1 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 ;

Vu le dossier de candidature présenté par madame Brigitte CARVALHO, reçu le 21 mars 2019 et déclaré complet le 10 avril 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n°2019-027 du 29 avril 2019 fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature est recevable ;

Vu l'avis de la commission départementale d'agrément du 25 juin 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n° 2019-090 du 12 juillet 2019 fixant la liste des candidats sélectionnés ;

Vu l'avis favorable en date du 10 juillet 2019 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de NANTERRE ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à madame Brigitte CARVALHO, 119 bis rue de Colombes 92600 ASNIERES pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle et/ou de la mesure d'accompagnement judiciaire dans les ressorts des tribunaux d'instance de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Hauts-de-Seine.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

**Article 4** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 7 août 2019

La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS n° 2019-144 du 7 août 2019 portant agrément à monsieur Sébastien CENZATO pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.471-2-1, L.472-1, L.472-1-1, R.471-2-1 et R.472-1 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 ;

Vu le dossier de candidature présenté par monsieur Sébastien CENZATO, reçu le 25 mars 2019 et déclaré complet le 18 avril 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n°2019-027 du 29 avril 2019 fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature est recevable ;

Vu l'avis de la commission départementale d'agrément du 25 juin 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n° 2019-090 du 12 juillet 2019 fixant la liste des candidats sélectionnés ;

Vu l'avis favorable en date du 10 juillet 2019 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de NANTERRE ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à monsieur Sébastien CENZATO, Asnières Dervaux 163 quai du docteur Dervaux 92600 ASNIERES pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle et/ou de la mesure d'accompagnement judiciaire dans les ressorts des tribunaux d'instance de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Hauts-de-Seine.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

**Article 4** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 7 août 2019

La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS n° 2019-145 du 7 août 2019 portant agrément à madame Marie-Pierre DAVONNEAU GERREBOO pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.471-2-1, L.472-1, L.472-1-1, R.471-2-1 et R.472-1 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 ;

Vu le dossier de candidature présenté par madame Marie-Pierre DAVONNEAU GERREBOO, reçu le 14 mars 2019 et déclaré complet le 28 mars 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n°2019-027 du 29 avril 2019 fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature est recevable ;

Vu l'avis de la commission départementale d'agrément du 25 juin 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n° 2019-090 du 12 juillet 2019 fixant la liste des candidats sélectionnés ;

Vu l'avis favorable en date du 10 juillet 2019 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de NANTERRE ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à madame Marie-Pierre DAVONNEAU GERREBOO, BP 55 92253 LA GARENNE-COLOMBES Cédex pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle et/ou de la mesure d'accompagnement judiciaire dans les ressorts des tribunaux d'instance de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Hauts-de-Seine.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

**Article 4** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 7 août 2019

La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS n° 2019-146 du 7 août 2019 portant agrément à madame Virginie de CREMOUX pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.471-2-1, L.472-1, L.472-1-1, R.471-2-1 et R.472-1 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 ;

Vu le dossier de candidature présenté par madame Virginie de CREMOUX, reçu le 12 mars 2019 et déclaré complet le 20 mars 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n°2019-027 du 29 avril 2019 fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature est recevable ;

Vu l'avis de la commission départementale d'agrément du 25 juin 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n° 2019-090 du 12 juillet 2019 fixant la liste des candidats sélectionnés ;

Vu l'avis favorable en date du 10 juillet 2019 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de NANTERRE ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à madame Virginie de CREMOUX, Cabinet Epitropos BP 90032 78330 FONTENAY-LE-FLEURY PDC pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle

et/ou de la mesure d'accompagnement judiciaire dans les ressorts des tribunaux d'instance de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Hauts-de-Seine.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 7 août 2019

La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS n° 2019-147 du 7 août 2019 portant agrément à madame Solange du CAUZE de NAZELLE pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.471-2-1, L.472-1, L.472-1-1, R.471-2-1 et R.472-1 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 ;

Vu le dossier de candidature présenté par madame Solange du CAUZE de NAZELLE, reçu le 13 mars 2019 et déclaré complet le 2 avril 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n°2019-027 du 29 avril 2019 fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature est recevable ;

Vu l'avis de la commission départementale d'agrément du 25 juin 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n° 2019-090 du 12 juillet 2019 fixant la liste des candidats sélectionnés ;

Vu l'avis favorable en date du 10 juillet 2019 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de NANTERRE ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à madame Solange du CAUZE de NAZELLE BP 47 92301 LEVALLOIS PERRET Cédex pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle et/ou de la mesure d'accompagnement judiciaire dans les ressorts des tribunaux d'instance de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Hauts-de-Seine.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 7 août 2019

La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS n° 2019-148 du 7 août 2019 portant agrément à monsieur Juan Carlos ESTEBAN pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.471-2-1, L.472-1, L.472-1-1, R.471-2-1 et R.472-1 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 ;

Vu le dossier de candidature présenté par monsieur Juan Carlos ESTEBAN, reçu le 25 mars 2019 et déclaré complet le 19 avril 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n°2019-027 du 29 avril 2019 fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature est recevable ;

Vu l'avis de la commission départementale d'agrément du 25 juin 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n° 2019-090 du 12 juillet 2019 fixant la liste des candidats sélectionnés ;

Vu l'avis favorable en date du 10 juillet 2019 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de NANTERRE ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à monsieur Juan Carlos ESTEBAN, 3 boulevard Bessières 75017 PARIS pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle et/ou de la mesure d'accompagnement judiciaire dans les ressorts des tribunaux d'instance de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Hauts-de-Seine.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

**Article 4** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 7 août 2019

La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS n° 2019-149 du 7 août 2019 portant agrément à monsieur Domingos MARTINS PEREIRA pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.471-2-1, L.472-1, L.472-1-1, R.471-2-1 et R.472-1 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 ;

Vu le dossier de candidature présenté par monsieur Domingos MARTINS PEREIRA, reçu le 15 mars 2019 et déclaré complet le 2 avril 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n°2019-027 du 29 avril 2019 fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature est recevable ;

Vu l'avis de la commission départementale d'agrément du 25 juin 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n° 2019-090 du 12 juillet 2019 fixant la liste des candidats sélectionnés ;

Vu l'avis favorable en date du 10 juillet 2019 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de NANTERRE ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à monsieur Domingos MARTINS PEREIRA, BP 20102 95112 SANNOIS Cédex pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle et/ou de la mesure d'accompagnement judiciaire dans les ressorts des tribunaux d'instance de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Hauts-de-Seine.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

**Article 4** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 7 août 2019

La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS n° 2019-150 du 7 août 2019 portant agrément à madame Caroline NUGER pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.471-2-1, L.472-1, L.472-1-1, R.471-2-1 et R.472-1 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 ;

Vu le dossier de candidature présenté par madame Caroline NUGER, reçu le 11 mars 2019 et déclaré complet le 18 mars 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n°2019-027 du 29 avril 2019 fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature est recevable ;

Vu l'avis de la commission départementale d'agrément du 25 juin 2019 ;

Vu l'arrêté DDCS n° 2019-090 du 12 juillet 2019 fixant la liste des candidats sélectionnés ;

Vu l'avis favorable en date du 10 juillet 2019 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de NANTERRE ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément mentionné à l'article L.472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à madame Caroline NUGER, BP 55 92253 LA GARENNE-COLOMBES Cédex pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le

cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle et/ou de la mesure d'accompagnement judiciaire dans les ressorts des tribunaux d'instance de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Hauts-de-Seine.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé

auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

**Article 4** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 7 août 2019

La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>